

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU
GROUPEMENT D'ENTRAIDE - VILLE DE CRETEIL**

EN DATE DU MARDI 7 DECEMBRE 2021

Le mardi 7 décembre 2021 à 17 h 00, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire en salle haute de la Maison du Quartier du Port – 32 avenue Jean-Baptiste Oudry à Créteil - 94000 - sur convocation écrite faite par la Présidente en date du 8 novembre 2021.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie TEIL assistée de Madame Véronique BALANDIER, secrétaire de séance.

L'article 12 des statuts ne fixant aucun quorum, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Rapport moral 2020
- 2 - Rapport financier 2020 et Rapport du Commissaire aux Comptes
- 3 - Election du nouveau Conseil d'Administration
- 4 - Affaires diverses

1 - Rapport Moral 2020 de la Présidente : voir annexe 1

Après son exposé, Nathalie TEIL demande si des adhérents souhaitent poser une question sur son rapport moral.

Aucun adhérent ne souhaitant poser une question, elle passe la parole à Jean-Paul DAUGIERAS, trésorier de notre association.

2 - Rapport financier 2020 et Rapport du Commissaire aux Comptes

• Rapport financier 2020 du trésorier : voir annexe 2

Après l'exposé de notre trésorier, Nathalie TEIL demande si des adhérents souhaitent poser une question sur le rapport financier.

Aucun adhérent ne souhaitant poser une question, il passe la parole à Monsieur Jean-Fabrice SUBIAS, Commissaire aux comptes de notre association.

• Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2020 : voir annexe 3

Après le rapport du Commissaire aux Comptes, il est procédé à la mise aux votes du Rapport Moral 2020 de la Présidente et du Rapport Financier 2020 du trésorier :

- **Rapport Moral 2020 : accepté à l'unanimité des présents**
- **Rapport Financier 2020 : accepté à l'unanimité des présents.**

4 - Election du nouveau Conseil d'Administration

OPERATION DE VOTE

Les opérations ont été organisés par vote électronique du 1^{er} décembre 2021 à 8h00 et clos à 23 h 59, le 6 décembre 2021, sous la surveillance d'un bureau de vote composé de : Nathalie TEIL - Présidente, Françoise FAUQUET, Sophie PONZIO et Méryll COUDERT - assesseurs.

Renouvellement du Conseil d'Administration
15 candidats - 15 postes

Nombre d'adhérents inscrits sur la liste électorale	1575
Nombre d'adhérents ayant votés	144
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Reste pour le chiffre des suffrages exprimés	142

ETAT DES SUFFRAGES RECUEILLIS PAR CHAQUE CANDIDAT

• Véronique BALANDIER	98
• Nadia BENHABIB	80
• Bernard CAPELLE	99
• Pascale CHAVIGNAUD	88
• Jean-Paul DAUGIERAS	122
• Belhadj DEKMOUS	80
• Pascale FROSSARD	82
• Malika KENZOUA	81
• Gilles LOUIS	88
• Marie-Noël LUCE	114
• Nadine OCULI	90
• Josiane PIDANCIER	85
• Lionel PIN	88
• Anne SCHIELE	113
• Nathalie TEIL	104
• Monique VIEUX PERNON	79

ONT ETE DECLARES ELUS LES CANDIDATS DONT LES NOMS SUIVENT

- 1. Jean-Paul DAUGIERAS**
- 2. Marie-Noël LUCE**
- 3. Anne SCHIELE**
- 4. Nathalie TEIL**
- 5. Bernard CAPELLE**
- 6. Véronique BALANDIER**
- 7. Nadine OCULI**
- 8. Pascale CHAVIGNAUD**
- 9. Gilles LOUIS**
- 10. Lionel PIN**

11. Josiane PIDANCIER
12. Pascale FROSSARD
13. Malika KENZOUA
14. Nadia BENHABIB
15. Belhadj DEKMOUS

3 - Affaires diverses

Nathalie TEIL demande si des adhérents souhaitent poser une question diverse sur le fonctionnement de notre association.

Aucun autre adhérent ne désirant poser de question, la séance est levée à 17h55.

CLOTURE DU PROCES VERBAL

Le présent procès-verbal est clos le sept décembre deux mille vingt et un et a été, après lecture, signé par la Présidente et la Secrétaire de séance.

La Présidente



Nathalie TEIL



La Secrétaire de séance



Véronique BALANDIER



**Groupement
d'Entraide
VILLE DE
CRÉTEIL
1971 - 2021
50ème anniversaire**

Rapport Moral 2020
Approuvé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 7 Décembre 2021

Présidente : Nathalie TEIL



GROUPEMENT D'ENTRAIDE - VILLE DE CRETEIL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

Cellule administrative : 22, rue de Mesly – 94000 – Créteil - **Téléphone** : 01.49.80.88.48

Courriel : info@groupement-entraide.com - **Internet** : <http://www.groupement-entraide.com>

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s ami(e)s et adhérent(e)s,

Nous voici réunis pour notre Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se révèle être le quatrième de mon mandat comme Présidente du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil.

Je tiens à remercier pour leur soutien renouvelé depuis plusieurs années Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de Créteil.

Je remercie et salue la présence de Monsieur Jean-Fabrice SUBIAS du Cabinet SOFIDEEC-BAKER-TILLY notre commissaire aux comptes.

Mais je n'oublie surtout pas Jean-Paul, Nathalie, Peggy et Sophie de notre cellule administrative pour les remercier de la qualité de leur travail au quotidien qui participe au bon fonctionnement de notre association, de leur dévouement et de leur disponibilité pendant toute la durée de la crise que nous vivons encore actuellement en cette année 2021.

Le rapport moral que je vais vous présenter est celui de l'année 2020,

Nous aurions aimé vous présenter cette Assemblée Générale Ordinaire plus tôt mais la Covid 19 en a encore décidé autrement.

Je souhaite et espère que cette rencontre reste un moment privilégié de dialogue et d'échange afin que notre association au travers de ses activités, de ses offres poursuive son accompagnement auprès de ses adhérents tant sur l'aspect accès aux loisirs que sur son aspect social.

Le Groupement d'Entraide – Ville de Créteil comptait au 31 décembre 2020, 1.631 adhérents se répartissant de la façon suivante :

- Collectivité Ville de Créteil : 1.287 adhérents
- Collectivité C.C.A.S. de Créteil : 255 adhérents
- Retraités : 89 adhérents

La cotisation annuelle de notre association pour 2020 était de 30,00 euros payables mensuellement pour les actifs prélevés sur leur salaire et annuellement pour les adhérents retraités.

Nous avons distribué :

- 30 primes « naissance »
- 5 primes « union »
- 45 primes « départ en retraite » dont 43 avec un complément sous forme de chèques-vacances de l'ANCV.
- 4 aides au décès
- 52 primes « médaille du travail » promotion Janvier 2020 dont :
31 argent, 13 vermeil et 8 or.

Nous avons accordé 135 prêts soit :

- Prêt d'honneur : 15
- Prêt d'Entraide : 17
- Aide financière : 102
- Prêt social : 1

400 adhérents se sont inscrits pour les chèques-vacances ANCV :

- 16 au quotient A
- 138 au quotient B
- 246 au quotient C

- 91 pour une épargne de 100 €,
- 57 pour une épargne de 200 €,
- 54 pour une épargne de 300 €,
- 37 pour une épargne de 400 €,
- 161 pour une épargne de 450 €.

Depuis 2003, Le groupement d'Entraide propose une épargne sous la forme des Chèques-Vacances ANCV. Cette disposition continue de remporter un succès auprès de l'ensemble de nos adhérents.

Sur le même principe, il a été proposé en 2019 une offre au Coupon Sport de l'ANCV dont l'épargne a été faite de juillet 2019 à avril 2020 avec une distribution qui a eu lieu en juin 2020 pour pouvoir en bénéficier à l'occasion de l'inscription des enfants et/ou adultes sur les clubs sportifs en septembre. Compte-tenu de la période, nous avons pris en charge l'envoi en recommandé.

Nous avons renouvelé dans les mêmes conditions pour la période 2020 -2021.

Cette offre nouvelle démarre tout doucement : 39 personnes avec une épargne unique de 100 €, soit

- 4 quotient A
- 24 quotient B
- 11 quotient C

Nous poursuivons, en collaboration et sous convention avec les services de la DRH et les Relations Publiques, notre prestation « Noël » au travers de la distribution des jouets aux enfants du personnel et des colis « Vin-Friandises ».

Après cet exposé sur mon rapport moral 2020 et avant de vous demander si vous avez des questions à poser, je voudrai revenir sur la période particulière que nous traversons depuis le 16 mars 2020 avec le confinement généralisé de la population en raison de la pandémie du Covid19.

Cette situation a fortement impacté le fonctionnement et l'activité de notre association entraînant la prise de décision rapide.

Comme tout à chacun, j'ai été surprise par la rapidité des décisions appliquées par le gouvernement. Du jour au lendemain, notre association s'est retrouvé à devoir gérer des problèmes liés à nos propositions avec un personnel qui a été mis soit en autorisation spéciale d'absence, soit en télétravail.

Au jour le jour, les informations que nous avons pu obtenir ont été transmises à nos adhérents, les demandes d'inscription ou d'annulation faite sans retard, les remboursements éventuels effectués aussitôt.

Ainsi, nous avons été dans l'obligation de procéder à :

- La mise en place d'un questionnaire sur le site internet pour les demandes d'aide financière, les demandes de location.
- Annulation des colonies de vacances de l'été 2020, certains prestataires ayant déjà annulé leurs séjours et les autres attendant milieu juin pour se prononcer. A titre exceptionnel, nous avons décidé de proposer cette année des colonies de vacances sur les vacances de Toussaint 2020.

- Annulation puis réinscriptions de la majorité de nos adhérents pour les locations de l'été 2020. Pour info, il a été réalisé 243 semaines de réservations (594 participants)
- Prise en charge de l'ensemble des frais d'annulation éventuels découlant des annulations sur les locations et/ou les colonies de vacances.
- Prise en charge par notre association en lieux et places de nos adhérents de tous les avoirs et/ou frais suite au règlements de certaines factures et/ou acomptes versés, et ce en conformité avec l'ordonnance 2020-315 du 25 mars 2020, prise par le gouvernement, qui a permis aux agences de locations et/ou prestataires colonies de vacances de proposer de manière exceptionnelle des avoirs valables 18 mois à la place des remboursements habituellement prévus par le cadre juridique général « prestataire » éventuels découlant de ces annulations.
- Gestion des avoirs sur les réinscriptions pour chaque prestataire.
- Remboursement intégral des sommes payées par nos adhérents pour les locations familiales (été 2020 et hiver 2020/2021) ainsi que pour les colonies de vacances été 2020
- Arrêt total des ventes individuelles dès le premier jour du confinement avec une reprise des activités sur plusieurs mois et suivant les règles du déconfinement.
- Achat de certaines fournitures de sécurité liées aux différents déconfinements et dispositifs sanitaires mis en place tels que masques, gels hydroalcooliques, parois plexi, etc.

Il est à noter que le résultat de l'exercice 2020 excédentaire que va vous présenter notre trésorier est uniquement dû aux cotisations perçues de nos adhérents et à la crise de la Covid-19 ayant altéré nos activités, et ne dépend en aucune manière d'un excédent de subvention entre le montant voté par les collectivités et le montant utilisé par notre association car un remboursement à la Ville de Créteil a été demandé et un titre de recette émis par la collectivité

Au cours de cette Assemblée Générale 2021, il a été procédé à l'élection et au renouvellement d'un nouveau Conseil d'Administration. Cette élection aurait dû avoir lieu l'année dernière mais compte-tenu de la situation sanitaire « COVID 19 » que nous traversons depuis mars 2020 et des difficultés d'organisation rencontrées, la dernière Assemblée Générale Ordinaire de notre association, sur proposition du Conseil d'administration, avait décidé de reporter l'élection et le renouvellement d'un an et au plus tard en décembre 2021.

Je remercie l'ensemble des adhérents qui ont pris part à cette élection.

Cette année 2021 est aussi l'année du 50^{ème} anniversaire de notre association.

En dernier lieu, je tiens encore à remercier le personnel de notre cellule administrative pour la réactivité qu'ils ont eu pour la mise en place du transfert des lignes téléphoniques et du télétravail et pour permettre à notre association de fonctionner dans les meilleures conditions et ce toujours au plus près de nos adhérents.

Voilà l'essentiel des informations que je souhaitais vous communiquer.

Je vous invite maintenant à vous exprimer sur ces différentes propositions puis Jean-Paul DAUGIERAS, trésorier de notre association, vous présentera le rapport financier avant de passer la parole à notre Commissaire aux Comptes.

Ensuite, nous soumettrons à votre approbation ces différents rapports.

Je vous en remercie.



Groupement
d'Entraide
VILLE DE
CRÉTEIL
1971 - 2021
50ème anniversaire

Rapport financier
Exercice clos le 31 décembre 2020

Approuvé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 07 Décembre 2021

Trésorier : Jean-Paul DAUGIERAS



GROUPEMENT D'ENTRAIDE - VILLE DE CRETEIL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

Cellule administrative : 22, rue de Mesly – 94000 – Créteil - **Téléphone** : 01.49.80.88.48

Courriel : info@groupement-entraide.com - **Internet** : <http://www.groupement-entraide.com>

Préambule

Depuis 2016, le Groupement d'Entraide – Ville de Créteil a passé une convention avec la Ville de Créteil et une convention avec le C.C.A.S. de Créteil pour prendre en charge le règlement des factures pour les cadeaux de Noël fait au personnel et les jouets de Noël offerts aux enfants du personnel de ces deux établissements.

Ces conventions ont fait passer les subventions utilisées par notre association de 150.000,00 € en 2015, à 213.000,00 € en 2020.

Comme nous y obligent les textes en vigueur, notre association percevant plus de 153.000,00 € de fonds publics, un Commissaire aux comptes a été désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire 2016 de notre association pour auditer nos comptes depuis l'année 2016.

Faits marquants de l'exercice 2020

Informations sur les impacts antérieurs à la clôture de l'évolution de l'épidémie de Coronavirus :

Depuis début mars 2020, la pandémie de Coronavirus a entraîné de nombreux impacts sur le fonctionnement et l'activité de l'Association et plus particulièrement :

- Annulations puis réinscriptions de la majorité de nos adhérents pour les locations été 2020 ;
- Annulation des colonies de vacances pour l'été 2020 ;
- Prise en charge de tous les frais d'annulation éventuels découlant des annulations sur les locations ou sur les colonies de vacances ;
- Prise en charge par notre association en lieux et places de nos adhérents de tous les avoirs suite au règlement de certaines factures ou acomptes versés, en conformité avec l'ordonnance n°2020-315 du 25 mars 2020, prise par le gouvernement, qui a permis aux agences de locations ou prestataires colonies de vacances de proposer de manière exceptionnelle des avoirs valables 18 mois à la place des remboursements habituellement prévus par le cadre juridique général « prestataires » éventuels découlant de ces annulations ;
- Gestion de ces avoirs sur les réinscriptions sur chaque prestataire ;
- Arrêt total des ventes individuelles dès la date de confinement avec une reprise des activités sur plusieurs mois et suivant les règles du déconfinement ;
- Remboursement total des sommes payées par nos adhérents pour les locations familiales (été 2020 et hiver 2020/2021) ainsi que pour les colonies de vacances été 2020 ;
- Achat de certaines fournitures de sécurité liées aux différents déconfinements comme masques, gels hydroalcooliques, parois en plexi glace , etc....
- Remboursement à la collectivité Ville de Créteil de 50.000,00 euros de subvention de fonctionnement 2020 non utilisée.

Notre association n'a pas cessé pendant toute cette période de fonctionner au plus près de ses adhérents.

Prise en compte du risque financier lié aux aides financières accordées par notre association

Il est décidé de continuer :

- d'isoler dans un compte « prêt » le solde au 31 décembre de l'exercice des prêts accordés avec prise en compte du risque financier sur certains prêts
- d'isoler dans un compte "prêt—clients douteux" les prêts à risque
- d'indiquer au bilan comptable de notre association et plus précisément dans son annexe dans l'«état des échéances des créances et des dettes» le montant des aides financières accordées au cours de l'exercice et le montant des aides financières remboursées au cours de l'exercice.

Présentation des comptes 2020

- 1 – le compte d'exploitation clos au 31 décembre 2020

L'objectif est de vous présenter les comptes annuels du Groupement d'Entraide – Ville de Créteil pour l'exercice 2020 soit :

- la traduction financière de nos activités sur l'année à travers la lecture du compte de résultat détaillé et ses annexes ;
- le bilan de notre association au 31 décembre 2020.

Nos comptes sont :

- arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général ;
- audités par un Commissaire aux Comptes.

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
Produits d'exploitation		
Cotisations	48 979 €	39 520 €
Ventes de biens et services		
- Ventes de biens		
- dont Ventes de dons en nature		
- Ventes de prestations de service		
- dont parrainages		
Ventes de marchandises		
Production stockée		
Produit immobilisé		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	163 000 €	
Subventions		213 000 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels		
- Mécénats		
- Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 940 €	
Autres produits (hors cotisations)		2 440 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	213 919 €	254 960 €
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		3 635 €
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	24 935 €	11 482 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant		
Dotations aux provisions	199 €	189 €
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	185 547 €	239 918 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	210 681 €	255 225 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 238 €	- 265 €

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 087 €	1 979 €
Autres intérêts et produits assimilés	456 €	941 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 543 €	2 920 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	- €	- €
RESULTAT FINANCIER	2 543 €	2 920 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 781 €	2 655 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		153,00 €
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	153,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- €	153 €
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS	216 462 €	258 033 €
TOTAL DES CHARGES	210 681 €	255 225 €
EXCEDENT OU DEFICIT	5 781 €	2 809 €
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	895 €	895 €
Bénévolat	61 075 €	62 858 €
TOTAL	61 970 €	63 753 €
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	895 €	
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		895 €
Personnel bénévole	61 075 €	62 858 €
TOTAL	61 970 €	63 753 €

Détail de certains comptes

65 - Autres charges de gestion courante

		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	500,00 €
656	Perte de change	0,00 €	664,31 €
65832	Primes Naissance	3.000,00 €	2 060,00 €
65833	Primes Union	520,00 €	1 980,00 €
65834	Aide après un décès	630,00 €	1 100,00 €
65835	Primes Retraite	7.140,00 €	5 505,00 €
65841	Intervention à titre social	390,00 €	0,00 €
65831	Primes Médailles du Travail	12.590,00 €	30 400,00 €
65837	Aides aux Colonies Vacances	6.568,58 €	40 430,83 €
65838	Aides aux vacances	36.965,94 €	48 061,53 €
65842	Dons & Secours	0,00 €	0,00 €
65821	Chèques vacances de l'ANCV	36.575,00 €	32 130,00 €
6582211	Coupon sport de l'ANCV	1.100,00 €	0,00 €
65822	Frais de gestion ANCV	2.170,96 €	1 569,10 €
65844	Arbre de Noël Ville et CCAS de Créteil	46.140,58 €	44 635,44 €
65843	Cadeaux de fin année Ville et CCAS	31.755,75 €	30 882,00 €
TOTAL COMPTE 65 - Autres charges de gestion courante		185.546,81 €	239 918,21 €

74 - Subvention d'Exploitation

		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
740	Subvention Ville de Créteil perçue	198 000,00 €	198 000,00 €
7401	Subvention CCAS de Créteil	15 000,00 €	15 000,00 €
740	Remboursement partielle subvention Ville de Créteil	-50.000,00 €	0.00 €
TOTAL COMPE 74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION		163 000,00 €	213.000,00 €

Détail de certains comptes

75 - Autres produits de gestion courante

		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
751	Cotisations adhérents au Groupement d'Entraide	48.978,50 €	39 520,00 €
758	Produits divers gestion -Frais dossier sur aides financières	1.940,00 €	2 440,00 €
TOTAL COMPE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		50.918,50 €	41 960,00 €

76 - Produits financiers

		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
7624	Revenus des prêts (intérêts perçus)	2.087,30 €	1 979,43 €
768	Ristournes bons d'achats primes	0,00 €	174,90 €
7685	Produits financiers	456,19 €	766,27 €
TOTAL COMPE 76 - PRODUITS FINANCIERS		2.543,49 €	2 920,60 €

Du système mono-enseigne (Carrefour) valable jusqu'au 31 décembre 2019 qui nous accordait une remise de 3% sur le prix d'achat, nous sommes passé au 1er janvier 2020 à un système multi-enseignes (Cado Chèques) qui propose aussi bien la marque Carrefour qu'une multitudes d'autres enseignes mais ne nous octroie aucune remise.

77 - Produits exceptionnels

		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
778	produits exceptionnels (chèques de plus d'un an non perçus)	0,00 €	153,00 €
TOTAL COMPE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00 €	153,00 €

Conclusions de l'exercice 2020 et perspective 2021

Le total des charges étant de 210.681 €uros et le total des produits étant de 216.462 €uros, le solde de l'exercice 2020 est excédentaire de 5.781 €uros.

L'exercice 2021 ne devrait être que marginalement impacté par la crise sanitaire liée à la covid-19.

- 2 – le bilan simplifié au 31 décembre 2020

BILAN ACTIF AU 31 12 2020

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	51 317 €	3 276 €	48 040 €	62 442 €
<i>Participations et Créances rattachées</i>				
<i>Titres immobilisés de l'activité en portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>	51 317 €	3 276 €	48 040 €	62 442 €
<i>Autres immobilisations financières</i>				
Total I	51 317 €	3 276 €	48 040 €	62 442 €
Comptes de liaison II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	2 527 €		2 527 €	2 252 €
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	196 868 €		196 868 €	172 180 €
Charges constatées d'avance	8 652 €		8 652 €	1 197 €
TOTAL III	208 048 €	- €	208 048 €	175 630 €
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	259 364 €	3 276 €	256 088 €	238 071 €

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	- €	- €
Fonds propres sans droit de reprise	- €	- €
Fonds propres statutaires	- €	- €
Fonds propres complémentaires	- €	- €
Ecarts de réévaluation (sur fonds propres)	- €	- €
Fonds propres avec droit de reprise	- €	- €
Fonds statutaires	- €	- €
Fonds propres complémentaires	- €	- €
Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise	- €	- €
Apports	- €	- €
Legs et donations	- €	- €
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	- €	- €
Ecarts de réévaluation	- €	- €
Réserves	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €
Réserves pour projet de l'entité	- €	- €
Autres réserves	- €	- €
Report à nouveau	189 335 €	186 526 €
Excédent ou déficit de l'exercice	5 781 €	2 809 €
Situation nette (sous total)	195 117 €	189 335 €
Fonds propres consommables	- €	- €
Subventions d'investissement	- €	- €
Provisions réglementées	- €	- €
Autres fonds associatifs : suite	- €	- €
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	- €	- €
Provisions réglementées	- €	- €
Droits des propriétaires - (Commodat)	- €	- €
Total I	195 117 €	189 335 €
Compte de liaison II	- €	- €
Fonds reportés et dédiés	- €	- €
Fonds reportés liés aux legs ou donations	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	- €	- €
Autres ressources	- €	- €
Total III	- €	- €
Provisions	- €	- €
Provisions pour risques	- €	- €
Provisions pour charges	- €	- €
Total IV	- €	- €
Emprunts et dettes	- €	- €
Emprunts obligataires et assimilés	- €	- €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	- €	- €
Emprunts et dettes financières diverses	- €	- €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	- €	- €
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 773 €	36 999 €
Dettes des legs ou donations	- €	- €
Dettes fiscales et sociales	- €	- €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	50 040 €	10 839 €
Instrument de trésorerie	- €	- €
Produits constatés d'avance	159 €	898 €
Total V	60 971 €	48 736 €
Ecarts de conversion Passif (VI)	- €	- €
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V+VI)	256 088 €	238 071 €

L'ACTIF de notre bilan est d'un montant de 256.088 euros se répartissant de la façon suivante :

- Actif immobilisé : 48.040 euros qui correspondent au solde des aides financières non soldés au 31 décembre 2020 ;
- Actif circulant : 208.048 euros qui correspondent à nos disponibilités financières, aux sommes dues par nos adhérents au titre des colonies de vacances et des locations familiales, aux charges constatées d'avances : participation du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil pour les départs en retraite, aux avoirs sur les locations annulées 2020 à régulariser en 2021.

5 - Comptes financiers

		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
5111 et 5113	Effets à l'encaissement	0,00 €	16 123,81 €
5121CM	Crédit Mutuel Banque	28.485,06 €	16 991,98 €
5121CME et 5121LB	Crédit Mutuel - Livrets épargnes	160.084,43 €	10 175,78 €
5121SG	Société Générale - BFM	1.918,87 €	39 744,00 €
5121SGE	Société Générale BFM - Livret épargne	0,00 €	77 637,24 €
5121SGEBFM	Société Générale BFM - Livret épargne BFM	0,00 €	112,60 €
511 et 531	Caisse	0,00 €	0,00 €
540	Chèques-vacances ANCV	1.380,00 €	1 395,00 €
542	Avances Garantie Obsèques	5.000,00 €	10 000,00 €
TOTAL COMPTES 5 - COMPTE FINANCIERS		196.868,36 €	172 180,41 €

Le PASSIF de notre bilan est d'un montant de 256.088 euros se répartissant de la façon suivante :

- Les fonds propres au 31 décembre 2020 sont de 195.117 euros correspondants à 189.335 euros de « report à nouveau » des exercices précédents et à 5.781 euros de résultat positif de l'exercice 2020 ;
- Dettes fournisseurs : 10.773 euros dûs à divers prestataires (Commissaire aux Comptes, locations de vacances) ;
- Autres dettes : 50.040,00 euros correspondants au remboursement partiel de la subvention de fonctionnement 2020 versée par la Ville de Créteil et non utilisée en raison d'annulation suite à la pandémie de la covid 19 de certaines prestations et à un remboursement non effectué à un adhérent;
- Produits constatés d'avance : 159 euros.

Conclusions du Bilan 2020 de notre association

L'année 2020 se termine sur un résultat positif de 5.781 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du Groupement d'Entraide—Ville de Créteil de reporter ce résultat sur le compte de report à nouveau qui passera ainsi de 189.335 euros à 195.117 euros.



Annexe Comptable 2020

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont le total est de 256.088 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat excédentaire de 5.781 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Créé en juin 1971, le Groupement d'Entraide du Personnel Communal de la Ville de Créteil et de ses établissements publics communaux est l'association du personnel communal de la ville de Créteil, dont le but principal est de développer la solidarité entre les membres du personnel.

A la création de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne, en 2001, le Groupement d'Entraide accepte comme adhérent le personnel de cette collectivité.

Le 24 mai 2007, après approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire, il change de nom et devient le Groupement d'Entraide du Personnel Territorial de la Ville de Créteil, de ses Etablissements Publics et de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne.

Pour une question historique, il prend comme dénomination courte : Groupement d'Entraide - Ville de Créteil.

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne a intégré le territoire 11 de la Métropole du Grand Paris et a pris le nom de Grand Paris Sud Est Avenir.

Au moins jusqu'à fin 2018, le personnel de cette ancienne collectivité reste adhérent à notre association.

Au 1er janvier 2019, seul le personnel titulaire, stagiaire, auxiliaire et contractuel de la Ville de Créteil et du C.C.A.S. de Créteil peuvent adhérer au Groupement d'Entraide - Ville de Créteil.

Suivant l'article 2 de ses statuts, cette association a pour but :

- 1) de favoriser et développer les liens de solidarité entre tous les membres du personnel de la Ville de Créteil, de ses Etablissements Publics et de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne.
- 2) de venir en aide aux adhérents ou à leur famille en cas d'évènement (naissance, union, décès, etc...).
- 3) de contribuer aux colonies de vacances pour les enfants des adhérents ainsi qu'au départ en vacances des familles.

Suivant une convention de partenariat signée avec la Ville de Créteil, des moyens sont mis à disposition pour le fonctionnement de l'association, humain par du personnel payé par la Ville de Créteil et matériel par la mise à disposition gratuite de locaux, de l'entretien s'y afférant et de lignes téléphoniques.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Tableau de suivi des fonds associatifs

Règles et méthodes comptables

REFERENTIEL COMPTABLE

Nos comptes sont arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
 - Indépendance des exercices,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués le cas échéant ci-après,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable :

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. La première application du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC 2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Poste impacté, incidence de la première application du règlement ANC 2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice :

Aucun poste n'a été impacté par la première application du règlement ANC 2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice.

Comparabilité des comptes :

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC 2018-06 aux comptes de l'exercice précédent :

- Les subventions (213 000 € en 2019) sont désormais classées en « concours publics et subventions d'exploitation (163 000 € en 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles.

Les valeurs résiduelles ne sont pas déduites de la base amortissable, dès lors que celles-ci ne sont pas significatives ni mesurables.

Les principes suivants sont appliqués pour la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue ;
- immobilisations non décomposables : l'association a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

Depuis début mars 2020, la pandémie de Coronavirus a entraîné de nombreux impacts sur le fonctionnement et l'activité de l'Association et plus particulièrement :

- Annulations puis réinscriptions de la majorité de nos adhérents pour les locations été 2020 ;
- Annulation des colonies de vacances pour l'été 2020 ;
- Prise en charge de tous les frais d'annulation éventuels découlant des annulations sur les locations ou sur les colonies de vacances ;
- Prise en charge par notre association en lieux et places de nos adhérents de tous les avoirs suite au règlement de certaines factures ou acomptes versés, en conformité avec l'ordonnance n°2020-315 du 25 mars 2020, prise par le gouvernement, qui a permis aux agences de locations ou prestataires colonies de vacances de proposer de manière exceptionnelle des avoirs valables 18 mois à la place des remboursements habituellement prévus par le cadre juridique général « prestataires » éventuels découlant de ces annulations ;
- Gestion de ces avoirs sur les réinscriptions sur chaque prestataire ;
- Arrêt total des ventes individuelles dès la date de confinement avec une reprise des activités sur plusieurs mois et suivant les règles du déconfinement ;
- Remboursement total des sommes payées par nos adhérents pour les locations familiales (été 2020 et hiver 2020/2021) ainsi que pour les colonies de vacances été 2020 ;
- Achat de certaines fournitures de sécurité liées aux différents déconfinements comme masques, gels hydroalcooliques, parois en plexi glace , etc....

Notre association n'a pas cessé pendant toute cette période de fonctionner au plus près de ses adhérents.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1. Information relative aux traitements comptables induits par la pandémie de Coronavirus : Conformément aux dispositions de l'article L833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'association au 31 décembre 2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus. L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.
2. Informations sur les impacts de l'évolution de l'épidémie de Coronavirus :
 - Aucune proposition de nos collectivités employeurs aux autorités compétentes pour la promotion du 14 juillet 2020 pour médailles du travail, reporté sur la promotion du 1^{er} janvier 2021 ;
 - Remboursement en fin d'exercice 2020 d'une partie de la subvention de fonctionnement octroyée par la Ville de Créteil au titre de 2020. .

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN
ET AU COMPTE DE RESULTAT**

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Fonds commercial Autres					
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages, industriels Installations générales, agencements diverses. Matériel de transport. Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	65.518,78 €	82.288,00 €	96.490,14 €	51.296,64 €	
TOTAL	65.518,78 €	82.288,00 €	96.490,14 €	51.296,64 €	

Etat des amortissements

	Montants des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements				
Divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	- €	- €	- €	- €

Etat des provisions

PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : des reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires Dont majoration exceptionnelle de 30 %				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes attachés	3.077,19 €	199,12 €	- €	3.276,31 €
Autres dépréciations				
TOTAL	3.077,19 €	199,12 €	- €	3.276,31 €

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	51.316,69 €	48.717,27 €	2.599,42 €
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances	2.526,65 €	2.526,65 €	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéfiques - T.V.A - Autres impôts, taxes, versements et assimilés - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	-	- €	
Charges constatées d'avance	8.652,42 €	8.652,42 €	
TOTAL GENERAL	62.495,76 €	59.896,34 €	2.599,42 €
Montant des prêts accordés dans l'exercice	82.288,00 €		
Remboursements des prêts dans l'exercice	96.490,14 €		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits : - à 1 an maximum - plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	10.773,00 €	10.773,00 €		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéfices - T.V.A - Obligations cautionnées - Autres Impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes : - Autres dettes sur conventions signées - Autres dettes	50.000,00 € 39,55 €	50.000,00 € 39,55 €		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	158,69 €	158,69 €		
TOTAL GENERAL	60.971,24 €	60.971,24 €	- €	- €
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminution C	Solde à la fin de l'exercice : D = A + B - C
Fonds associatifs sans droits de reprise				
Patrimoine intégré				
Apports sans droits de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissements affec- tées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	186.526,46 €	2.808,92 €		189.335,38 €
Résultat de l'exercice	2.808,92 €	5.781,19 €	2.808,92 €	5.781,19 €
Fonds associatifs avec droits de reprise				
Apports				
Legs et donations				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle des tiers finan- ceurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL	189.335,38 €	8.590,11 €	2.808,92 €	195.116,57 €

Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly-sofideec.com

GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Hôtel de Ville
Place Salvador Allende
94000 CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Hôtel de Ville
Place Salvador Allende
94000 CRETEIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux adhérents de l'association **GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 novembre 2021

Le Commissaire aux comptes
BAKER TILLY SOFIDEEC



Jean-Fabrice SUBIAS

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
Produits d'exploitation		
Cotisations	48 979 €	39 520 €
Ventes de biens et services		
- Ventes de biens		
- dont Ventes de dons en nature		
- Ventes de prestations de service		
- dont parrainages		
Ventes de marchandises		
Production stockée		
Produit immobilisé		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	163 000 €	
Subventions		213 000 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels		
- Mécénats		
- Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 940 €	
Autres produits (hors cotisations)		2 440 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	213 919 €	254 960 €
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	4 057 €	3 635 €
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	20 878 €	11 482 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotation aux dépréciations des immobilisations		
Dotation aux dépréciations de l'actif circulant		
Dotations aux provisions	199 €	189 €
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	185 547 €	239 918 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	210 681 €	255 225 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 238 €	- 265 €

COMPTE DE RESULTAT - SUITE	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 543 €	2 921 €
Autres intérêts et produits assimilés		153 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 543 €	3 074 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	- €	- €
RESULTAT FINANCIER	2 543 €	3 074 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 781 €	2 809 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
RESULTAT CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS	216 462 €	258 034 €
TOTAL DES CHARGES	210 681 €	255 225 €
EXCEDENT OU DEFICIT	5 781 €	2 809 €
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	895 €	895 €
Bénévolat	61 075 €	62 858 €
TOTAL	61 970 €	63 753 €
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	895 €	
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		895 €
Personnel bénévole	61 075 €	62 858 €
TOTAL	61 970 €	63 753 €

BILAN ACTIF AU 31 12 2020

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	51 317 €	3 276 €	48 040 €	62 442 €
<i>Participations et Créances rattachées</i>				
<i>Titres immobilisés de l'activité en portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>	51 317 €	3 276 €	48 040 €	62 442 €
<i>Autres immobilisations financières</i>				
Total I	51 317 €	3 276 €	48 040 €	62 442 €
Comptes de liaison II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	2 527 €		2 527 €	2 252 €
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	196 868 €		196 868 €	172 180 €
Charges constatées d'avance	8 652 €		8 652 €	1 197 €
TOTAL III	208 048 €	- €	208 048 €	175 630 €
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	259 364 €	3 276 €	256 088 €	238 071 €

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	- €	- €
Fonds propres sans droit de reprise	- €	- €
Fonds propres statutaires	- €	- €
Fonds propres complémentaires	- €	- €
Ecarts de réévaluation (sur fonds propres)	- €	- €
Fonds propres avec droit de reprise	- €	- €
Fonds statutaires	- €	- €
Fonds propres complémentaires	- €	- €
Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise	- €	- €
Apports	- €	- €
Legs et donations	- €	- €
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	- €	- €
Ecarts de réévaluation	- €	- €
Réserves	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €
Réserves pour projet de l'entité	- €	- €
Autres réserves	- €	- €
Report à nouveau	189 335 €	186 526 €
Excédent ou déficit de l'exercice	5 781 €	2 809 €
Situation nette (sous total)	195 117 €	189 335 €
Fonds propres consommables	- €	- €
Subventions d'investissement	- €	- €
Provisions réglementées	- €	- €
Autres fonds associatifs : suite	- €	- €
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	- €	- €
Provisions réglementées	- €	- €
Droits des propriétaires - (Commodat)	- €	- €
Total I	195 117 €	189 335 €
Compte de liaison II	- €	- €
Fonds reportés et dédiés	- €	- €
Fonds reportés liés aux legs ou donations	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	- €	- €
Autres ressources	- €	- €
Total III	- €	- €
Provisions	- €	- €
Provisions pour risques	- €	- €
Provisions pour charges	- €	- €
Total IV	- €	- €
Emprunts et dettes	- €	- €
Emprunts obligataires et assimilés	- €	- €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	- €	- €
Emprunts et dettes financières diverses	- €	- €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	- €	- €
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 773 €	36 999 €
Dettes des legs ou donations	- €	- €
Dettes fiscales et sociales	- €	- €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	50 040 €	10 839 €
Instruments de trésorerie	- €	- €
Produits constatés d'avance	159 €	898 €
Total V	60 971 €	48 736 €
Ecarts de conversion Passif (VI)	- €	- €
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V+VI)	256 088 €	238 071 €



Annexe Comptable 2020

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont le total est de 256.088 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat excédentaire de 5.781 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Créé en juin 1971, le Groupement d'Entraide du Personnel Communal de la Ville de Créteil et de ses établissements publics communaux est l'association du personnel communal de la ville de Créteil, dont le but principal est de développer la solidarité entre les membres du personnel.

A la création de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne, en 2001, le Groupement d'Entraide accepte comme adhérent le personnel de cette collectivité.

Le 24 mai 2007, après approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire, il change de nom et devient le Groupement d'Entraide du Personnel Territorial de la Ville de Créteil, de ses Etablissements Publics et de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne.

Pour une question historique, il prend comme dénomination courte : Groupement d'Entraide - Ville de Créteil.

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté d'Agglomération de la la Plaine Centrale du Val-de-Marne a intégré le territoire 11 de la Métropole du Grand Paris et a pris le nom de Grand Paris Sud Est Avenir.

Au moins jusqu'à fin 2018, le personnel de cette ancienne collectivité reste adhérent à notre association.

Au 1er janvier 2019, seul le personnel titulaire, stagiaire, auxiliaire et contractuel de la Ville de Créteil et du C.C.A.S. de Créteil peuvent adhérer au Groupement d'Entraide - Ville de Créteil.

Suivant l'article 2 de ses statuts, cette association a pour but :

- 1) de favoriser et développer les liens de solidarité entre tous les membres du personnel de la Ville de Créteil, de ses Etablissements Publics et de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne.
- 2) de venir en aide aux adhérents ou à leur famille en cas d'évènement (naissance, union, décès, etc...).
- 3) de contribuer aux colonies de vacances pour les enfants des adhérents ainsi qu'au départ en vacances des familles.

Suivant une convention de partenariat signée avec la Ville de Créteil, des moyens sont mis à disposition pour le fonctionnement de l'association, humain par du personnel payé par la Ville de Créteil et matériel par la mise à disposition gratuite de locaux, de l'entretien s'y afférant et de lignes téléphoniques.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Tableau de suivi des fonds associatifs

Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Changement de méthode comptable :

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. La première application du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC 2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Poste impacté, incidence de la première application du règlement ANC 2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice :

Aucun poste n'a été impacté par la première application du règlement ANC 2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice.

Comparabilité des comptes :

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC 2018-06 aux comptes de l'exercice précédent :

- Les subventions (213 000 € en 2019) sont désormais classées en « concours publics et subventions d'exploitation (163 000 € en 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles.

Les valeurs résiduelles ne sont pas déduites de la base amortissable, dès lors que celles-ci ne sont pas significatives ni mesurables.

Les principes suivants sont appliqués pour la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue ;
- immobilisations non décomposables : l'association a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

Depuis début mars 2020, la pandémie de Coronavirus a entraîné de nombreux impacts sur le fonctionnement et l'activité de l'Association et plus particulièrement :

- Annulations puis réinscriptions de la majorité de nos adhérents pour les locations été 2020 ;
- Annulation des colonies de vacances pour l'été 2020 ;
- Prise en charge de tous les frais d'annulation éventuels découlant des annulations sur les locations ou sur les colonies de vacances ;
- Prise en charge par notre association en lieux et places de nos adhérents de tous les avoirs suite au règlement de certaines factures ou acomptes versés, en conformité avec l'ordonnance n°2020-315 du 25 mars 2020, prise par le gouvernement, qui a permis aux agences de locations ou prestataires colonies de vacances de proposer de manière exceptionnelle des avoirs valables 18 mois à la place des remboursements habituellement prévus par le cadre juridique général « prestataires » éventuels découlant de ces annulations ;
- Gestion de ces avoirs sur les réinscriptions sur chaque prestataire ;
- Arrêt total des ventes individuelles dès la date de confinement avec une reprise des activités sur plusieurs mois et suivant les règles du déconfinement ;
- Remboursement total des sommes payées par nos adhérents pour les locations familiales (été 2020 et hiver 2020/2021) ainsi que pour les colonies de vacances été 2020 ;
- Achat de certaines fournitures de sécurité liées aux différents déconfinements comme masques, gels hydroalcooliques, parois en plexi glace , etc....

Notre association n'a pas cessé pendant toute cette période de fonctionner au plus près de ses adhérents.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1. Information relative aux traitements comptables induits par la pandémie de Coronavirus :
Conformément aux dispositions de l'article L833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'association au 31 décembre 2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus. L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.
2. Informations sur les impacts de l'évolution de l'épidémie de Coronavirus :
 - Aucune proposition de nos collectivités employeurs aux autorités compétentes pour la promotion du 14 juillet 2020 pour médailles du travail, reporté sur la promotion du 1^{er} janvier 2021 ;
 - Remboursement en fin d'exercice 2020 d'une partie de la subvention de fonctionnement octroyée par la Ville de Créteil au titre de 2020. .

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN
ET AU COMPTE DE RESULTAT**

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Fonds commercial Autres					
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages, industriels Installations générales, agencements diverses. Matériel de transport. Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	65.518,78 €	82.268,00 €	96.490,14 €	51.296,64 €	
TOTAL	65.518,78 €	82.268,00 €	96.490,14 €	51.296,64 €	

Etat des amortissements

	Montants des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements				
Divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	- €	- €	- €	- €

Etat des provisions

PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : des reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires Dont majoration exceptionnelle de 30 %				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes attachés	3.077,19 €	199,12 €	- €	3.276,31 €
Autres dépréciations				
TOTAL	3.077,19 €	199,12 €	- €	3.276,31 €

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	51.316,69 €	48.717,27 €	2.599,42 €
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2.526,65 €	2.526,65 €	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéfices - T.V.A - Autres impôts, taxes, versements et assimilés - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	-	- €	
Charges constatées d'avance	8.652,42 €	8.652,42 €	
TOTAL GENERAL	62.495,76 €	59.896,34 €	2.599,42 €
Montant des prêts accordés dans l'exercice	82.288,00 €		
Remboursements des prêts dans l'exercice	96.490,14 €		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits : - à 1 an maximum - plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	10.773,00 €	10.773,00 €		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéfices - T.V.A - Obligations cautionnées - Autres Impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes : - Autres dettes sur conventions signées - Autres dettes	50.000,00 € 39,55 €	50.000,00 € 39,55 €		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	158,69 €	158,69 €		
TOTAL GENERAL	60.971,24 €	60.971,24 €	- €	- €
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminution C	Solde à la fin de l'exercice : D = A + B - C
Fonds associatifs sans droits de reprise				
Patrimoine intégré				
Apports sans droits de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissements affec- tées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	186.526,46 €	2.808,92 €		189.335,38 €
Résultat de l'exercice	2.808,92 €	5.781,19 €	2.808,92 €	5.781,19 €
Fonds associatifs avec droits de reprise				
Apports				
Legs et donations				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle des tiers finan- ceurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL	189.335,38 €	8.590,11 €	2.808,92 €	195.116,57 €

Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly-sofideec.com

GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Hôtel de Ville
Place Salvador Allende
94000 CRETEIL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020

GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Hôtel de Ville
Place Salvador Allende
94000 CRETEIL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux adhérents de l'association **GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 22 novembre 2021

Le Commissaire aux comptes
BAKER TILLY SOFIDEEC



Jean-Fabrice SUBIAS